

TABLE DES MATIÈRES

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2001 POUR LES PLANIFICATEURS FINANCIERS ET LES
CONSEILLERS EN PLACEMENTS : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

PAGES

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES A-1 à A-88

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôts pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

- Tableau # 100 - Table d'impôt 2001 – Particuliers résidant au Québec
- Tableau # 101 - Paliers d'imposition fédéral et provincial pour les particuliers et les fiducies (Résidents du Québec) - 2001
- Tableau # 102 - Taux d'imposition maximums combinés (fédéral et provincial) pour les particuliers des diverses provinces - 2001
- Tableau # 103 - Montants personnels au fédéral pour l'année 2001
- Tableau # 104 - Crédits personnels au provincial pour l'année 2001
- Tableau # 105 - Régime général vs Régime simplifié en 2001
- Tableau # 106 - Liste des incidences fiscales potentielles suite à une hausse du revenu fiscal - 2001

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôts remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

- Tableau # 200 - Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2001 et 2002
- Tableau # 201 - Crédit de TPS (fédéral) – pour la période juillet 2001 à juin 2002
- Tableau # 202 - Crédit de TVQ (provincial) – 2001
- Tableau # 203 - Prestation fiscale pour enfants du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2002
- Tableau # 204 - Allocation unifiée au Québec pour les familles

Tableau # 205 - Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2001

Tableau # 206 - Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants

Tableau # 207 - Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2001)

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

Tableau # 300 - Cotisations et prestations de la RRQ – 2001 et 2002

Tableau # 301 - Prestations de la sécurité de la vieillesse (PSV) – 2001

Tableau # 302 - Supplément de revenu garanti - 2001

Tableau # 303 - La stratégie de placement : il faut compter sur le temps et le rendement

Tableau # 304 - Vaut-il encore la peine de contribuer à un REÉR ?

Tableau # 305 - L'importance de commencer tôt : le facteur "Temps" !

Tableau # 306 - Règle de 72

Tableau # 307 - Durée de la retraite

Tableau # 308 - Montants maximums des diverses rentes du RRQ débutant en 2001

Tableau # 309 - Plafonds de contributions à un REÉR

Tableau # 310 - Retraits minimums d'un FERR

Tableau # 311 - Taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR effectués en 2001 et 2002

Tableau # 312 - Mourir sans testament

Tableau # 313 - Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons pour les années 1997 à 2001

Tableau # 314 - Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – Années 1997 à 2001

Tableau # 315 - Exemples de programmes prévoyant des versements forfaitaires ou des rentes aux survivants en cas de décès

Tableau # 316 - Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2001 en vertu du Règlement de la LRRCR du Québec

Tableau # 317 - Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2001

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, frais de représentation, etc...

- Tableau # 400 - Limites maximales relatives aux dépenses d'automobile 1996 à 2002
- Tableau # 401 - Coût d'utilisation d'une automobile au km – Étude du CAA
- Tableau # 402 - Automobile fournie par l'employeur - 2001
- Tableau # 403 - Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés – 2001
- Tableau # 404 - Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité à 50%
- Tableau # 405 - Liste des frais de déménagement qui ne constituent pas un avantage imposable

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

- Tableau # 500 - Taux d'imposition corporatifs – 2001
Sociétés faisant affaires au Québec
- Tableau # 501 - Le congé fiscal de 5 ans : des économies pouvant atteindre près de 280 000 \$
- Tableau # 502 - Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises
- Tableau # 503 - Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives
- Tableau # 504 - Taux et catégories d'amortissement - 2001
- Tableau # 505 - Placements admissibles et taxes sur le capital
- Tableau # 506 - Check-list sur la propriété de l'assurance-vie
- Tableau # 507 - Dividendes : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2001

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

- Tableau # 600 - Taux d'intérêt prescrits - 2001
- Tableau # 601 - Taux d'intérêt prescrits - 2000
- Tableau # 602 - Taux d'intérêt prescrits - 1999
- Tableau # 603 - Taux d'intérêt prescrits - 1998
- Tableau # 604 - Taux d'intérêt prescrits - 1997
- Tableau # 605 - Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2001
- Tableau # 606 - Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)
- Tableau # 607 - Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

- Tableau # 700 - Grille des taux de change étranger
- Tableau # 701 - Emprunts hypothécaires
- Tableau # 702 - Adresses de sites Internet utiles

**B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES
FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS ET MODIFICATIONS À
CERTAINS CRÉDITS D'IMPÔT ET À CERTAINS
VERSEMENTS GOUVERNEMENTAUX AUX**

PARTICULIERS..... B-1 à B-41

1. Particuliers - Fédéral.....	B-1
1.1 Paliers d'imposition au fédéral - 2001.....	B-1
1.2 Paliers d'imposition au fédéral - 2002.....	B-2
1.3 Indexation du régime fédéral pour 2001 et 2002.....	B-3
1.3.1 Paramètres sujets à l'indexation depuis l'an 2000.....	B-4
1.4 Le taux de transformation des divers montants en crédits d'impôt passe de 17% à 16%.....	B-5
1.5 Rappel sur l'abolition de la surtaxe de 5%.....	B-5
1.6 Taux de l'IMR à compter de 2001.....	B-5
1.7 Hausse de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).....	B-5
1.8 Crédit de TPS et changements au niveau familial.....	B-8
1.9 Rappel sur la hausse du crédit pour déficience mentale ou physique et du crédit pour autres personnes à charge.....	B-9
1.10 Rappel sur la hausse du crédit pour aidants naturels.....	B-10
1.11 Rappel sur la hausse du crédit pour études en 2001.....	B-10
1.12 Rappel sur les cotisations au RRQ ou au RPC sur le revenu d'un travailleur autonome: la moitié devient une déduction au fédéral en 2001.....	B-11
1.13 Autres modifications diverses au fédéral.....	B-11
2. Particuliers - Provincial (Québec).....	B-12
2.1 Paliers et taux d'imposition pour l'année 2001.....	B-12
2.2 Paliers et taux d'imposition prévus pour l'année 2002.....	B-13

2.3	Abaissement du taux de transformation des montants reconnus aux fins des crédits d'impôt non remboursables	B-14
2.4	Taux de l'impôt minimum de remplacement	B-14
2.5	Taux de l'impôt payable par une fiducie non testamentaire.....	B-14
2.6	Taux des retenues à la source sur les paiements uniques (REÉR, FERR, allocation de retraite, etc.).....	B-15
2.7	Retour de l'indexation intégrale au provincial devancé à 2002 plutôt qu'en 2003	B-16
2.8	Baisse du taux de récupération de la réduction d'impôt à l'égard de la famille	B-18
2.9	Hausse du montant forfaitaire applicable au régime simplifié.....	B-18
2.10	Modifications corrélatives au crédit pour dons de bienfaisance.....	B-19
2.11	Bonification du crédit d'impôt pour frais d'adoption et du crédit d'impôt pour le traitement de l'infertilité.....	B-19
2.12	Allocation familiales du Québec: les montants versés demeurent les mêmes	B-20
2.13	Modifications diverses relatives aux conditions pour l'obtention de certains crédits d'impôt.....	B-20
2.14	Commentaires du CQFF à l'égard du fardeau fiscal.....	B-20
2.14.1	De contribuables quasi-arnaqués à contribuables lourdement imposés	B-20
2.14.2	La lumière au bout du tunnel	B-23
2.14.3	Des comparaisons interprovinciales un peu gênantes	B-24
3.	Taux d'imposition des fiducies - Fédéral et Québec	B-25
4.	Modifications aux taux d'impôt des sociétés - Fédéral et Québec	B-27
4.1	Rappel des modifications aux taux d'impôt des sociétés au fédéral.....	B-27
4.2	Aucune modification au provinciale	B-29

4.3	Comparaison Salaire-Dividende en 2001	B-33
4.4	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 200 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement?.....	B-35
4.5	Seuil d'imposition nulle en 2001 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-38
5.	Brefs commentaires sur les budgets et annonces de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique	B-39
5.1	L'Ontario	B-39
5.2	L'Alberta.....	B-40
5.3	La Colombie-Britannique	B-41

C – L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS:

SEREZ-VOUS PRÊTS?..... C-1 à C-53

1.	Un peu d'historique	C-1
2.	Les motifs à l'appui	C-3
3.	Qui sont les professionnels visés par cette nouvelle possibilité?.....	C-5
4.	Attention à la réglementation à venir pour chaque ordre professionnel	C-7
5.	Votre client "professionnel" devrait-il s'incorporer?	C-10
5.1	Avantages fiscaux.....	C-11
5.1.1	Taux d'impôt avantageux sur les revenus actifs, report d'impôt et conservation de certains programmes sociaux	C-11
5.1.2	Choix de rémunération: salaires vs dividendes	C-12
5.1.3	Possibilité de fractionnement des revenus annuels de dividendes et du gain en capital à la vente des actions de la société	C-13

5.1.4	Possible congé d'impôt provincial, de taxe sur le capital et de contributions au Fonds des services de santé pendant 5 ans	C-14
5.1.5	Coût beaucoup plus faible pour les dépenses non déductibles et pour l'achat d'un co-actionnaire	C-15
5.1.6	Choix du mode de détention du véhicule-automobile de l'actionnaire-dirigeant.....	C-17
5.1.7	Possibilité d'effectuer un gel successoral (si l'ordre professionnel permet la détention d'actions participantes par des non-professionnels).....	C-20
5.1.8	Possibilité de bénéficier de l'exonération de 500 000 \$ à la vente des actions	C-26
5.1.9	Possibilité d'utiliser son REÉR (ou CRI, FERR, FRV) pour investir en actions de petites entreprises.....	C-26
5.1.10	Possibilité de payer une prestation consécutive au décès d'un actionnaire-dirigeant de 10 000 \$ non imposable pour la succession.....	C-27
5.1.11	Possibilité de déclarer un dividende à payer à un actionnaire souffrant d'une maladie incurable et étant en phase terminale	C-27
5.1.12	Non-application des restrictions sur les dépenses de bureau à domicile	C-28
5.1.13	Accès à certains crédits d'impôt	C-28
5.1.14	Encaisser immédiatement et libre d'impôt le coût fiscal des actifs transférés à la société	C-28
5.1.15	Choix d'un exercice financier différent de l'année civile sauf pour certains groupes de professionnels	C-37
5.1.6	Stratégies d'acomptes provisionnels et de déductions à la source.....	C-38

5.1.17	Mise sur pied d'un régime de retraite individuel (RRI) et participation au régime d'assurance-collective en tant qu'employé	C-38
5.1.18	Régime d'options d'achat d'actions pour certains employés-clés du professionnel	C-39
5.2	Inconvénients fiscaux	C-40
5.2.1	Frais légaux et comptables + complexité accrue	C-40
5.2.2	Taxe sur le capital.....	C-40
5.2.3	Charges sociales (assurance-maladie et avantages sociaux)	C-40
5.2.4	Perte possible de la réserve de 10 ans et planification...	C-41
5.2.5	Imposition de la réserve pour les comptes à recevoir de 1971	C-41
5.2.6	Légère surimposition des revenus de placements.....	C-42
5.2.7	Perte d'amortissement pour l'année du transfert des biens à la société	C-42
5.2.8	Restrictions relatives aux prêts aux actionnaires.....	C-43

6.	Les impacts au niveau de la planification financière	C-43
6.1	Exemples d'impacts en terme de placements	C-44
7.	Structures corporatives potentielles	C-45
7.1	Première étape: un bon choix de capital-actions	C-46
7.2	Le professionnel exploitant actuellement sous la forme d'une entreprise à propriétaire unique	C-47
7.3	Le professionnel oeuvrant comme associé d'une société en nom collectif ayant quelques associés seulement	C-48
7.4	Le professionnel oeuvrant comme associé d'une société en nom collectif ayant plusieurs associés	C-52
7.5	Le professionnel oeuvrant dans une entité professionnelle.....	C-52

Annexe 1: Coordonnées (adresses, numéros de téléphone, etc.)
des 44 ordres professionnels pour fins d'information
(si nécessaire)

**D – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS,
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES
RÈGLES FÉDÉRALES ET PROVINCIALES D-1 à D-29**

I.	AU FÉDÉRAL	D-1
1.	Assurance-emploi et le plafond de 39 000 \$	D-1
2.	Compte de dividendes en capital (CDC), fiducies et fiducies de fonds communs de placement: un changement important et rétroactif est annoncé	D-2
2.1	Les fiducies de fonds communs.....	D-2
2.2	Dividendes du CDC, fiducies familiales et bénéficiaires corporatifs	D-4
3.	Retenues d'impôt à la source par l'employeur, les contributions au REÉR et les pensions alimentaires.....	D-5

4.	L'aide fiscale spéciale pour les dons de titres cotés en bourse devient permanente	D-8
5.	Limitation des dépenses à rattacher aux produits et abris fiscaux.....	D-8
6.	Rappel sur les modifications fédérales à l'impôt minimum de remplacement (IMR) et autres commentaires.....	D-10
7.	Fiducie pour soi-même, fiducie pour soi-même sans limite d'âge et fiducie mixte au profit du conjoint.....	D-12
8.	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles pour 2001	D-14
9.	Rappel sur la hausse du contenu étranger pour les REÉR et FERR en 2001	D-14
II)	AU PROVINCIAL	D-15
1.	Primes d'assurance-médicaments : hausse à 385 \$ par année et indexation au coût des médicaments à partir de 2001	D-15
2.	Détaxation des bourses d'études et des récompenses	D-15
3.	Crédit d'impôt pour contributions politiques municipales et provinciales	D-17
4.	L'impôt minimum de remplacement (IMR) au Québec.....	D-17
5.	Garde partagée et accessibilité à certains crédits d'impôt.....	D-20
6.	Le régime simplifié et le décès d'un particulier	D-21
7.	Déduction pour droits d'auteur	D-21
8.	Fonds social Desjardins.....	D-22
9.	Prolongation du régime fiscal des actions accréditives avant son remplacement par un crédit d'impôt remboursable	D-22
10.	Compensation entre les intérêts débiteurs et les intérêts créditeurs : Revenu Québec entre aussi dans la danse	D-23
11.	SPEQ.....	D-24

12. Hausse de la limite relative au régime d'investissement coopératif (RIC)	D-24
13. Papier commercial et taxe sur le capital : le budget provincial du 29 mars 2001 apporte un changement important pour vos clients corporatifs.....	D-25
14. Acomptes provisionnels des sociétés pour le mois d'octobre 2001 et soldes à payer pour l'exercice financier	D-27
15. Réduction du fardeau administratif des entreprises.....	D-28
16. Baisse du taux de la retenue d'impôt de non-résident à la vente d'un bien québécois imposable	D-29
17. Mesures plus techniques	D-29

E – GESTION FISCALE DES GAINS ET PERTES EN CAPITAL :

QUELQUES RÈGLES PARTICULIÈRES..... E-1 à E-33

1. La gestion des pertes en capital	E-1
1.1 Une situation particulière en 2001, 2002 et 2003	E-1
1.2 Pourquoi les années 2001 à 2003 représentent des situations particulières... et payantes	E-2
1.3 Des fluctuations boursières très importantes.....	E-6
1.4 Identifiez tous vos clients visés par une stratégie de matérialisation des pertes en capital.....	E-8
1.5 Techniques visant à déclencher des pertes en capital: ce qui marche et ce qui ne marche pas	E-10
1.5.1 Techniques valides de réalisation de pertes en capital	E-11
1.5.2 Techniques qui ne sont pas valides aux fins fiscales.....	E-14
1.5.3 Techniques pour lequel un doute existe à la lumière de la jurisprudence récente.....	E-16

2.	Monétisation des gains en capital sur des actions de sociétés publiques : quelques commentaires	E-17
3.	Nouvel environnement fiscal des gains en capital : quelques commentaires.....	E-23
4.	Options d'achat d'actions : un suivi et des modifications en vue?	E-26
4.1	Retenues sur la paie	E-27
4.2	Ordre de disposition des actions.....	E-30
4.3	Options d'achat d'actions et travailleur autonome	E-31
4.4	Date "d'acquisition" des actions afin de déterminer le moment de l'avantage imposable	E-32
4.5	Une très bonne nouvelle en vue?	E-32
4.6	Texte de référence.....	E-33

F – SAVIEZ-VOUS QUE...? ET COURRIER DU LECTEUR F-1 à F-18

I – SAVIEZ-VOUS QUE ?	F-1
1. REÉR et déduction après 69 ans.....	F-1
2. Paiement d'honoraires et Relevé 1	F-2
3. Impôt de la Partie IV, RTD et versements d'impôt.....	F-3
4. Revenu fictif et crédit d'impôt étranger	F-4
5. Convention d'actionnaires et association de sociétés: attention à la clause de "retrait des affaires".....	F-5
6. Remboursement au titre de dividendes (RTD) et société dissoute: un suivi	F-10
II – COURRIER DU LECTEUR.....	F-12
Q.1 RAP et vente de la résidence	F-12
Q.2 Dommages-intérêts pour un enfant mineur ayant eu un doigt sectionné.....	F-12

Q.3 Report prospectif de pertes au Québec.....	F-14
Q.4 Reprise d'un immeuble à revenus par le créancier et paiement ultérieur par le débiteur	F-15
Q.5 Régimes enregistrés d'épargne-études (REÉÉ) distincts et retraits des souscriptions	F-17

ANNEXE 1 - Documentation afférente au point # 6 sur les sociétés
dissoutes et les remboursements d'impôts

G – JURISPRUDENCE RÉCENTE G-1 à G-14

1. La décision Singleton et la déductibilité des intérêts, Cour suprême du Canada, 2001 DTC 5532	G-1
2. La décision Ludco et la déductibilité des intérêts, Cour suprême du Canada, 2001 DTC 5504	G-3
3. La décision Lacroix ainsi que la décision Thibault et l'insaisissabilité des REÉR : l'incertitude est plus grande que jamais !	G-5
4. La décision Confédération des Caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec et les indemnités de repas pour le temps supplémentaire, Cour d'appel du Québec n° 200-09-002618-996	G-9
5. L'affaire Poulin, la démission d'un administrateur sans avis à l'Inspecteur Général des institutions financières (IGIF) et la responsabilité d'administrateur, Cour du Québec (C.Q. Laval, n° 540-61-016660-992).....	G-10
6. La décision Gifford et les déductions relatives à un montant versé pour un "transfert" des clients à un autre conseiller en valeurs mobilières, Cour canadienne de l'impôt, 2001 DTC 168 (procédure informelle).....	G-12

H – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DES AUTORITÉS

FISCALES H-1 à H-21

1. Cadeaux et récompenses aux employés : Nouvelle position administrative de l'ADRC H-1
2. Marge de crédit utilisée à des fins personnelles et d'investissement - Déduction des intérêts H-5
3. Exonération de 500 000 \$ de gains en capital et test de détention de 24 mois pour les actions: une interprétation fort intéressante H-9
4. Allocations de retraite – Effet d'un réemploi chez l'employeur ou d'un emploi chez un employeur affilié – Changement de la position administrative H-10
5. Primes d'une police d'assurance-vie utilisée à titre de garantie..... H-12
6. Incorporation d'une société et début de l'exercice financier H-14
7. Personne affiliée à une fiducie..... H-15
8. Distributions d'actions de l'étranger ("spin off" de sociétés étrangères) H-17
9. RAP et non remboursement des sommes au REÉR par un conjoint H-19
10. Valeur d'une rente..... H-20

I – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS I-1 À I-20

1. Vente d'un bien immeuble par un non-résident : le Québec abaisse aussi le taux de la retenue d'impôt I-1
2. Migration des contribuables et le formulaire de déclaration obligatoire I-1
3. Spin-off étranger : un bref rappel et informations supplémentaires I-3
4. Prix de transfert et vérifications par le fisc : de très grandes sociétés sous la loupe de l'ADRC I-4

5.	Retenues à la source américaines sur le revenu passif tiré des États-Unis	I-5
6.	Réduction des impôts des particuliers et des droits successoraux aux États-Unis.....	I-7
6.1	Modifications aux taux d'imposition	I-7
6.2	Baisse des droits successoraux américains	I-9
7.	Les États-Unis et les cartes de crédit émises à l'étranger	I-10
8.	Arrangements préalables en matière de prix de transfert et circulaire d'information 94-4R révisée.....	I-12
9.	Aruba retirée de la liste des paradis fiscaux	I-13
10.	Hausse de la retenue d'impôt pour les acteurs non-résidents par le fisc fédéral	I-14
11.	Entités de placements étrangères: dépôt de propositions législatives modifiées	I-17
12.	Les conventions fiscales entre le Canada et d'autres pays entièrement disponibles sur notre web	I-19
13.	Prix de transfert et les sociétés faisant affaires au Québec.....	I-20

ANNEXE 1 Ébauche du nouveau formulaire T1161 pour un contribuable qui quitte le Canada

ANNEXE 2 Liste des conventions fiscales entre le Canada et d'autres pays

J – ADMINISTRATION FISCALE J-1 à J-34

1.	AU FÉDÉRAL	J-1
1.1	Pénalités aux conseillers des contribuables : suite et fin	J-1
1.1.1	La version finale de la nouvelle circulaire d'information 01-1.....	J-1
1.1.2	Bref rappel sur les règles québécoises en matière de pénalités aux conseillers.....	J-9

1.1.3	Expérience américaine	J-10
1.2	REÉR et arnaque de pseudo-conseillers : plusieurs milliers de contribuables dans l'eau chaude	J-11
1.3	Règle générale anti-évitement : quelques transactions attaquées par l'ADRC	J-12
1.4	Organismes de bienfaisance : réponses à des questions fréquentes	J-13
1.5	Prestation fiscale pour enfants, crédit de TPS et nouvelle adresse suite à un déménagement	J-17
1.6	Bulletins révisés, brochures, etc	J-18
1.7	Le nouveau service TéléAvis permet aux employeurs de faire une déclaration par téléphone lorsqu'ils n'ont pas de retenues sur la paie à verser	J-19
1.8	Abris fiscaux et décisions anticipées n'entraînent pas nécessairement un droit garanti aux déductions	J-20
1.9	Commerce électronique : des représentants d'administrations fiscales d'une centaine de pays se penchent sur la question	J-21
2.	AU PROVINCIAL	J-24
2.1	Saisie de la portion non utilisée des marges de crédit: Revenu Québec modifie favorablement sa position	J-24
2.2	Avis d'opposition et les "grandes sociétés"	J-24
2.3	Nouvelle brochure sur la perception des pensions alimentaires pour un débiteur ou un créancier alimentaire qui réside à l'extérieur du Québec	J-25
2.4	Nouvelles instructions pour remplir le "Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur" lors d'une fermeture d'entreprise ..	J-25
2.5	Amendes pour ministres, fonctionnaires et employés de Revenu Québec et la confidentialité des dossiers	J-27

2.6	Publication du bulletin IMP.134-2 sur les dépenses de golf	J-28
2.7	Déclarations de certains paiements contractuels et subventions versés par les ministères et organismes budgétaires du gouvernement	J-28
2.8	Nouvelles mesures fiscales dans le secteur du vêtement	J-30
2.9	Commission sur le déséquilibre fiscal	J-32

ANNEXE 1 - Occupation effective des champs de taxation au
Québec pour l'exercice 2001-2002

K – LISTE DE PLUS DE 175 CONSEILS POUR VOS CLIENTS

	POUR L'AN 2001	K-1 à K-33
A.	44 stratégies REÉR et FERR.....	K-1
B.	Aspects administratifs.....	K-10
C.	Pour les employés	K-12
D.	Pour les personnes âgées	K-14
E.	Pour éviter ou diminuer le remboursement de la pension de la sécurité de la vieillesse	K-16
F.	Pour les personnes qui veulent se lancer en affaires ou qui sont déjà en affaires	K-17
G.	Pour les personnes qui sont intéressées par l'immobilier.....	K-19
H.	Pour les personnes avec enfants.....	K-20
I.	Pour les placements	K-23
J.	Pour déclencher des pertes en capital sur ses investissements.....	K-27
k.	Autres suggestions	K-28